

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021**  
(Convocation faite le 01/06/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Benoit FRANCOIS excusé ayant donné pouvoir à Mr Luc JONNET, Mr Nicolas VANDERHEEREN et Mr Benjamin NOEL excusés.

**Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Choix de l'entreprise pour le lot n°3**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'offre de Menuiserie JANIN de Mareuil sur Ay d'un montant de 8 498,56 € HT (9 348,42 € TTC) pour le lot n°3 Menuiserie Bois - Solivage
- les crédits sont prévus au budget 2021,
- autorise le Maire à signer le marché pour ce lot d'un montant de 8 498,56 € HT (9 348,42 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Syndicat de démoustication - Avis sur le retrait de la Commune de Fagnières**

Le Conseil Municipal, après délibération et à 7 Voix Pour et 6 abstentions approuve le retrait de la Commune de Fagnières du Syndicat de démoustication.

**Pose d'antennes de télérelève pour les compteurs d'eau**

Le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 1 voix Contre :

- Accepte l'installation d'antennes et de récepteurs sur l'église pour la télérelève des compteurs d'eau à l'initiative de la CAECPC,
- Précise que les travaux de passage des câbles devront être soignés,
- Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Lotissement communal - Travaux supplémentaires pour la démolition du château d'eau**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Boituzat pour un montant de 3 660,00 € HT (4 392,00 € TTC) relatif au rebouchage du puits situé sous le château d'eau
- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Restauration de la statue de la Vierge à l'enfant - Demande de subvention auprès de la DRAC**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est pour la restauration de la statue en bois de la Vierge à l'enfant inscrite au mobilier historique,
- décide le plan de financement suivant :
  - Montant H.T. des travaux : 2 502,50 €
  - FCTVA : 492,61 €
  - Subvention DRAC (40%) : 1 001,00 €
  - Fonds propres : 1 509,39 €

- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Plantation de peupliers – Désherbage mécanique autour des peupliers**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de payer la facture de l'entreprise Nature Environnement s'élevant à 3 522,00 € HT (4 226,40 € TTC) relative au désherbage mécanique au pied de la nouvelle plantation des peupliers

- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Plantation de peupliers – Convention cadre de partenariat avec le CENCA**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de signer cette convention de partenariat technique et scientifique avec le CENCA pour la peupleraie plantée sur une partie de la parcelle A937

- Précise que ce partenariat se fera en étroite collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est (CRPF)

- Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Modification du Plan Local d'Urbanisme – Zone artisanale**

Suite à la présentation du devis du bureau d'études Auddicé s'élevant 5 100,00 € HT concernant la modification de la zone 2AUY en zone à urbaniser, le Conseil demande des compléments d'informations auprès de la CAECPC sur le développement éventuel de la zone artisanale.

### **Travaux en cours et à venir :**

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Travaux de génie civil France Telecom Rue des Moissons pour un montant de 2 483,86 € HT (2 980,63 € TTC)
- Les travaux d'enduisage de la Rue du Fer à Cheval commenceront le 7 juillet
- Une réflexion est faite sur des solutions à trouver contre la vitesse excessive dans la partie haute de la Rue du Moulin

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse de Plurial Novilia qui s'engage à refaire les pignons en bois des deux maisons concernées Rue de la Petite Garenne suite au mail qu'il leur a envoyé.

Le Conseil ne donne pas suite à la demande d'un administré habitant dans la Route Nationale concernant l'aménagement de son entrée en enrobé sur le domaine public car l'entrée est carrossable.

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD